

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 mai 2022

Présents :

Mmes Sylvie SECHET, Karine LANIAU, Monique ZAMPERLINI, et Mrs Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Marc SECHET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine DUMAZERT pouvoir à Mme Monique ZAMPERLINI
M. Damien GUILLAUMOT pouvoir à Mme Sylvie SECHET
M. Jean-Michel DUMAZERT pouvoir à M. Marcel DUBOIS
M. Xavier SEVERE pouvoir à M. Fabrice AUCOULON

Absents excusés :

Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI, Lucilia DA SILVA

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Mme le Maire informe qu'en cas d'urgence le maire peut convoquer le conseil municipal dans des délais abrégés sans pouvoir être toutefois inférieurs à un jour franc.

Le Conseil Municipal a été convoqué en urgence le 11 mai 2022, en vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie afin de régulariser la situation actuelle.

La séance extraordinaire a été ouverte à 09h00 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Marc SECHET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation comptes rendus 31/03/2022 et 14/04/2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des 31/03/2022 et 14/04/2022.

3) Ligne de trésorerie 2022

Mme le Maire explique que les demandes de versements des subventions relatives au contrat rural ont été faites cette semaine et que les fonds nous seront versés dans les mois à venir. Cependant, la trésorerie actuelle de la commune n'est pas suffisante pour le paiement des factures en cours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie, Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000 Euros et autorise Mme le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 09H15.

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET	
M. Fabrice AUCOULON	
M. Jean-Michel DUMAZERT	Pouvoir à M. Marcel DUBOIS
Mme Karine LANIAU	
Mme Monique ZAMPERLINI	

M. Marcel DUBOIS	
Mme Nathalie ECCLI	Absente
M. Jurgen ALLEAUME	
M. Xavier SEVERE	Pouvoir à M. Fabrice AUCOULON
Mme Martine COUDRIEU	Absente
M. Marc SECHET	
Mme Catherine DUMAZERT	Pouvoir à Mme Monique ZAMPERLINI
M. Damien GUILLAUMOT	Pouvoir à Mme Sylvie SECHET
Mme Lucilia DA SILVA	Absente